



# COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2008

---

Présent-e-s : M. Xavier MAGNIN, Président  
Mme Fabienne MONBARON, Vice-présidente  
M. Pierre-Alain GAUD, Secrétaire  
Mme Geneviève GUINAND MAITRE, membre du Bureau  
Mmes Nicole BERTHOD-HUTIN, Katia CHATELANAT, Danièle FÖLLMI,  
Virginie ROUILLER MAUGUÉ et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales  
MM. Joaquim BARBOSA, Flavio BARROS, Olivier BROILLET, Robert CHAL,  
Cédric EPENOY, Antonio GAMBUZZA, Richard JEANMONOD, Philippe LÜSCHER,  
Jean-Claude MAILLARD, Pierre-Antoine RIEBEN, Philippe ROCHETIN et  
Denis THORIMBERT, Conseillers municipaux

Conseil  
administratif : M. Laurent SEYDOUX, Maire  
Mme Geneviève ARNOLD, Conseillère administrative  
M. Thierry DURAND, Conseiller administratif

Excusé-e-s : Mmes Emmanuelle BOCHUD et Marianne GÄRTNER

Assiste  
à la séance : Mme Myriam MATTHEY-DORET, Secrétaire général

Verbaliste : Mme Martine SUPOR DUVERNAY

---

#### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 septembre 2008
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des commissions :
  - a) Famille, jeunesse et activités sociales du 10 septembre
  - b) Aménagement du territoire du 15 septembre
  - c) Sports, culture et loisirs du 18 septembre
  - d) Ad hoc parcelle « Piscine » ZIPLO du 24 septembre
  - e) Famille, jeunesse et activités sociales du 25 septembre
  - f) Constructions et équipements du 29 septembre
5. Propositions du Conseil administratif : Projets de délibération :
  - a) D 42-2008 R - Acquisition de la copropriété des parcelles N° 4626, 4645, 4693 et 4694 de la commune de Plan-les-Ouates
  - b) D 43-2008 P - Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2009
  - c) D 44-2008 P - Taxe professionnelle communale en 2009

- d) D 45-2008 P - Budget de fonctionnement 2009, au taux des centimes additionnels 2009 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2009
  - e) D 46-2008 P - Crédit d'engagement pour l'acquisition de lots de PPE dans les immeubles à construire sur la parcelle sise route du Vélodrome 32 à 42 et ch. de Champ Joly 2 à 8 pour la création d'une institution de petite enfance au rez-de-chaussée
6. Propositions du Conseil municipal :
- a) Po 10-2008 R : Pour une attribution des appartements communaux en adéquation avec les besoins des habitants
  - b) M 06-2008 R : Label Unicef « Commune amie des enfants »
  - c) M 18-2008 P : En faveur d'un spectacle pyrotechnique lors de la manifestation du 1er août
  - d) M 19-2008 P : Pour une volonté politique de promotion de l'énergie solaire
7. Pétitions :
- a) Pe 06-2008 P : Pétition Vélodrome, habitants 66-72 rte du Vélodrome, contre la tente et les appareils de sport
8. Questions
9. Divers
- Clôture de la séance
- Questions du public
- 

M. Xavier Magnin, Président du Conseil municipal, souhaite une cordiale bienvenue à l'assemblée ainsi qu'au public venu assister aux débats, et ouvre la séance à 20h05, en saluant tout particulièrement la présence de M. Laurent Seydoux, Maire, de Mme Geneviève Arnold et de M. Thierry Durand, Conseillers administratifs, ainsi que celle de Mme Myriam Matthey-Doret, Secrétaire général.

Il excuse l'absence de Mmes Emmanuelle Bochud et Marianne Gärtner, puis passe au premier point de l'ordre du jour.

## 1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 2008

En page 12, la première phrase du point 11.9 est complétée comme suit : « *Se référant aux camions et bennes entreposés au chemin de Maronsy qui ont fait des émules au chemin de l'Abérieu, M. Chal souhaiterait savoir quelle est la volonté de la commune par rapport à ce qu'il qualifie de pollution des espaces verts* ».

Æ Cette précision apportée, le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2008 est approuvé par 19 oui et 1 abstention.

## 2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

### 2.1. Délai référendaire

Le Président informe que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir sera de 30 jours à compter du premier jour d'affichage, soit le 8 octobre 2008, et qu'il prendra fin le 7 novembre 2008.

### 2.2. Séances des commissions municipales

M. Magnin prie les Présidents des commissions municipales de préparer les ordres du jour, en accord avec le Conseiller administratif délégué, le plus tôt possible afin que les convocations puissent être envoyées aux commissaires concernés dans les délais réglementaires.

D'autre part, le Bureau a émis le souhait que les rapports des commissions soient calqués sur l'ordre du jour des séances auxquelles ils se réfèrent, un message pertinent et concis devant être rédigé pour chaque point. Toute latitude est néanmoins laissée aux commissions pour décider quels sujets traités sous le point « divers », doivent être mentionnés dans le rapport.

Il en est de même pour la décision d'auditionner ou non des pétitionnaires qui reste du seul ressort des Présidents des commissions concernées.

### 2.3. Visite de Vacheron Constantin

Le Président se réfère à l'invitation que les membres du Conseil ont reçue pour une visite de la société Vacheron Constantin et espère que ceux-ci y participeront nombreux le jeudi 20 novembre 2008 à 09h30.

### 2.4. Lettre d'habitantes de Plan-les-Ouates

Le Président fait part de la lettre cosignée par deux communières demandant la transformation en parc à chiens d'un champ près du terrain rouge du Pré-du-Camp. Cette requête est transmise pour examen à la commission de l'aménagement du territoire.

### 2.5. Liste des Conseillers municipaux de 1851 à 2008

Le Président salue l'important travail de M. Zumkeller, archiviste, grâce auquel la liste des membres ayant siégé au Conseil municipal de Plan-les-Ouates, depuis 1851 à ce jour, a pu être dressée et mise à disposition des élus.

### 2.6. Désignation des Présidences et Vice-présidences des Bureaux de vote pour 2009

Le Président signale que les dates des élections et votations populaires qui auront lieu en 2009 seront communiquées par mail aux membres du Bureau, les groupes politiques devant désigner les Présidences, Vice-présidences et suppléances des Bureaux de vote pour ces votations.

### 2.7. Inauguration de l'hôpital de pédiatrie de Sangeorgiu

Le Président rapporte sur le voyage qu'une partie des membres du Conseil municipal et du Conseil administratif ont fait afin d'être présents à l'inauguration de l'hôpital de pédiatrie de Sangeorgiu. Il précise que de tels déplacements laissent des souvenirs extraordinaires notamment en raison de l'accueil réservé tant par les membres de l'Association Sangeorgiu que par les autorités locales.

Il saisit cette occasion pour saluer la présence, au sein du public, de M. Sven Wuthrich de l'Association Sangeorgiu et le remercie pour l'important travail qu'il accomplit depuis si longtemps au bénéfice des liens de solidarité tissés entre Plan-les-Ouates et Sangiorgiu.

## 3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les membres du Conseil administratif font ensuite part des communications relatives à leur dicastère respectif.

### 3.1. Caddie Service

M. Seydoux rappelle que la commune de Plan-les-Ouates est membre de l'association Caddie-Service qui propose la livraison, à vélo, des courses à domicile depuis le centre commercial de la Praille.

Il s'agit d'une association à but non lucratif qui, tout en favorisant l'utilisation de modes de transports durables, contribue à la réinsertion de personnes travaillant dans le cadre d'une mesure de placement de l'Hospice général ou au bénéfice d'un contrat d'emploi de solidarité.

Jusqu'à présent membre du comité, M. Seydoux cède sa place à M. Durand qui a accepté de lui succéder.

### 3.2. Abatage de marronniers

M. Seydoux annonce que des marronniers, situés entre le chemin de Vers et le chalet à Nico, devront être abattus pour cause de maladie. L'autorisation d'abatage est parue ce jour dans la Feuille d'Avis Officielle.

### 3.3. Réponses de M. Seydoux aux questions posées par les membres du Conseil municipal

*Odeurs sur la terrasse du café de la Place (question de M. Broillet)*

Un filtre à charbon actif a été posé à la sortie de la ventilation et la chambre du sous-sol a été traitée afin de la rendre étanche aux odeurs. Le problème semble aujourd'hui réglé.

*Odeurs d'égout dans différents endroits de la commune (question de M. Jeanmonod)*

D'après les contrôles effectués, les odeurs proviennent de la station de pompage au niveau du Pont-du-Centenaire, phénomène dont le service technique a connaissance, mais qu'il est difficile de résoudre rapidement.

### 3.4. Label Cité de l'énergie

M. Durand informe que l'audit du programme et des actions de la commune liés à l'obtention du label Cité de l'énergie, se déroulera le 10 octobre prochain.

### 3.5. Chauffage à distance

M. Durand indique qu'un mandat est en cours d'attribution pour procéder à une analyse des bâtiments susceptibles d'être concernés par le chauffage à distance.

### 3.6. Bâtiment de la voirie

M. Durand précise que la commune a sollicité les SIG pour installer, à leur charge, des panneaux solaires sur le toit du bâtiment de la voirie. La production est estimée à 22 000 kilowatts par année, représentant un surcoût d'environ Fr. 15'000.-- pour la commune qui s'est engagée à racheter cette quantité d'énergie au tarif « SIG Vitale Vert ».

### 3.7. Parcelle dite de la piscine

M. Durand annonce qu'il a tout récemment rencontré les représentants de l'Etat et de l'AZIPLo pour aborder la question des déchets industriels qui sera également traitée lors de la Journée des Entreprises prévue le 16 octobre prochain.

### 3.8. Remerciements

M. Durand remercie les membres du Conseil qui ont pris part à la Journée de la Mobilité. Celle-ci, malgré de mauvaises conditions météorologiques, a toutefois remporté un vif succès.

### 3.9. Réorganisation de l'administration communale

Mme Arnold annonce la création, au sein de l'administration communale, d'un secteur « communication et logistique », sous la responsabilité de M. Brunner, Chargé de communication. Il s'agit d'un secteur chapeauté par le Secrétariat général qui comprend également l'accueil, l'informatique et bien évidemment tous les aspects de communication tant interne qu'externe.

### 3.10. Répétitions générales au théâtre de Carouge

Mme Arnold se réfère au courrier que les membres du Conseil municipal ont reçu concernant la possibilité qui leur est offerte par le Théâtre de Carouge d'assister gratuitement aux répétitions générales, Plan-les-Ouates subventionnant depuis longtemps ce Théâtre, cette offre est également destinée au club des Aînés ainsi qu'aux employés de l'administration communale.

### 3.11. Espace Vélodrome

Mme Arnold rappelle que le 7 octobre prochain, un spectacle mettra en scène l'acteur Jean-Louis Trintignant à l'Espace Vélodrome, spectacle qui se jouera à guichets fermés.

La saison culturelle a superbement bien commencé puisque tous les spectacles ont fait salle comble jusqu'à présent.

### 3.12. Réponse de Mme Arnold à la question écrite de Mme Föllmi et de M. Thorimbert « Des panneaux à lire avec une loupe : résultat loupé ou atteint ? »

Mme Arnold donne lecture et remet un exemplaire de la réponse qu'elle a apportée à la question écrite que lui ont adressée, lors de la dernière séance du Conseil, Mme Föllmi et M. Thorimbert au sujet des panneaux du service culturel de la commune.

Cette réponse est également jointe au présent procès-verbal (cf. annexe 1).

M. Thorimbert remercie Mme Arnold d'avoir fourni des éléments de réponse aussi complets.

### 3.13. Actualisation de la liste des Conseillers administratifs

Mme Arnold informe que la liste des Conseillers administratifs affichée à l'entrée de la salle du Conseil municipal sera prochainement actualisée et assortie d'une autre liste répertoriant les membres qui ont présidé le Conseil municipal depuis 1851.

## 4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (cf. annexes a à f).

- a) Famille, jeunesse et activités sociales du 10 septembre  
Mme Chatelangat donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- b) Aménagement du territoire du 15 septembre  
M. Gambuzza donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- c) Sports, culture et loisirs du 18 septembre  
Mme Föllmi donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- d) Ad hoc parcelle « Piscine » ZIPLO du 24 septembre  
M. Thorimbert donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- e) Famille, jeunesse et activités sociales du 25 septembre  
Mme Chatelangat donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- f) Constructions et équipements du 29 septembre  
M. Rochetin donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

## 5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

### 5.1. D 42-2008 R - Acquisition de la copropriété des parcelles N° 4626, 4645, 4693 et 4694 de la commune de Plan-les-Ouates

Après avoir demandé à M. Gaud de donner lecture du projet N° D 42-2008 R (cf. annexe 2), le Président précise que la commission Constructions et équipements a préavisé défavorablement ce projet, puis ouvre la discussion.

En préambule, M. Seydoux présente ses excuses au Conseil, reconnaissant, au vu du faible montant de cette opération (estimée à Fr. 1'000.--,) qu'il n'a pas examiné ce dossier dans tous ses détails et n'a pas suffisamment tenu compte du caractère délicat que pouvait représenter ce sujet pour certains Conseillers.

Il apporte donc les réponses aux questions que ce projet a fait émerger tant en commission qu'en Conseil municipal, en précisant notamment ce qui suit :

- § Les trois parcelles sises au chemin de Trapas-Loup sont déjà en copropriété avec la commune.
- § La parcelle N° 4599 est une dépendance de toutes les autres parcelles.
- § La commune est donc copropriétaire d'une très grande majorité des parcelles de ce secteur.
- § Renseignements pris auprès de l'Office des faillites, le lot pourrait être scindé, mais vu le coût de l'établissement de différents actes par rapport au montant de l'acquisition, l'Office préférerait vendre ce lot entier aux enchères.
- § L'ensemble de ces parcelles sont grevées par des servitudes pour permettre aux différents propriétaires d'accéder à leur propriété. Certains actes y relatifs datent de 1912 et il n'a pas encore été vérifié si des dérogations existaient quant à l'entretien du chemin qui légalement incombe aux bénéficiaires de ces servitudes de passage.
- § Ce chemin est actuellement en bon état et dispose de l'éclairage public, aucun assainissement n'étant nécessaire sur cet axe en l'état actuel du quartier.

M. Broillet rappelle les propos qu'il avait tenus lors du dernier Conseil, insistant sur le fait qu'il s'agit plus d'une question de fond que de forme et qu'il est en outre important de dissocier l'intérêt public de l'intérêt privé.

Il souligne que le lot proposé comprend une parcelle sise sur le long du chemin de Bardonnex, dont l'acquisition revêt un intérêt public manifeste, contrairement à celles bordant le chemin de Trapas-Loup. Il ne voit en effet pas l'intérêt de reprendre la charge d'un chemin qui n'aboutit nulle part.

La commission Constructions et équipements propose donc d'amender ce projet de délibération pour qu'il ne prenne en compte que la parcelle N° 4626 sise chemin de Bardonnex.

La commune étant déjà copropriétaire des parcelles du chemin de Trapas-Loup, M. Thorimbert souhaiterait savoir ce qui se passerait si celle-ci refusait l'acquisition de nouvelles parts de copropriété et si personne d'autre ne s'y intéressait.

M. Seydoux indique que dans cette éventualité, l'entretien du chemin, qui n'aurait alors pas de maître, serait à la charge de la commune.

M. Broillet relève qu'une telle situation a créé un précédent sur la commune à l'avenue Massenet qui était également un axe sans maître mais dont l'acquisition revêtait un intérêt pour la commune.

Lorsque ce n'est pas le cas, la commune n'a aucune obligation de se substituer à qui que ce soit, un chemin sans maître étant régi par les servitudes qui lient les copropriétaires dans le cadre du droit foncier.

Partageant l'avis de son préopinant, M. Rieben rappelle qu'il s'agit d'un chemin sans issue. Même si la transaction était gratuite, il proposerait au Conseil de ne pas créer de précédent et de ne pas accepter ce « cadeau empoisonné » qui ne présente aucun intérêt pour la commune.

Une vente aux enchères pouvant peut-être intéresser un particulier, la commune devrait donc se « garder une chance » de ne pas avoir à assumer la totalité des frais d'entretien de ce chemin.

- Æ Mis aux voix, l'amendement de la commission Constructions et équipements, consistant à n'acquiescer que la parcelle N° 4626, est accepté par 14 oui, 5 non et 1 abstention.

Æ L'approbation de cet amendement impliquant une reformulation de l'entier du projet de délibération, l'ajournement de celui-ci et son report à la prochaine séance sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

Æ Dans l'intervalle, le Conseil administratif se renseignera pour savoir si le lot peut être scindé et, le cas échéant, pour connaître le coût que représenterait l'acquisition de la part de copropriété relative à la parcelle N° 4626.

M. Rieben souhaiterait que l'Office des faillites fasse parvenir par écrit sa position s'il s'opposait à une dissociation des lots.

5.2. D 43-2008 P - Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2009

Lu par M. Gaud, le projet de délibération D 43-2008 (annexe 3) fait l'objet d'un vote d'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Le Président précise que le Bureau préconise un renvoi de ce projet en commission des finances.

La parole n'étant pas requise sur ce point, cette proposition est soumise au vote.

Æ Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, de renvoyer le projet de délibération N° 43-2008 à la commission des finances.

5.3. D 44-2008 P - Taxe professionnelle communale en 2009

L'entrée en matière sur le projet de délibération D 44-2008 P (annexe 4), lu par M. Gaud, est également acceptée à l'unanimité des membres présents.

De même, le Bureau a préconisé un renvoi de ce projet en commission des finances.

Æ Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération N° 44-2008, est accepté par le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents.

5.4. D 45-2008 P - Budget de fonctionnement 2009, au taux des centimes additionnels 2009 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2009

Après avoir demandé à M. Gaud de lire ce projet de délibération (annexe 5), le Président cède la parole à M. Durand pour quelques compléments d'information.

Ce dernier rappelle qu'il y a moins d'un an, le Conseil administratif s'était engagé à conduire une réflexion pour adapter la fiscalité communale. L'issue de cette réflexion permet aujourd'hui de présenter un projet de budget établi sur la base de 40 centimes additionnels au lieu de 44.

Envisager une telle diminution des recettes a été possible grâce à un important travail de réduction des dépenses, mais aussi grâce à la santé florissante des contribuables de Plan-les-Ouates et notamment de celle des entreprises de la zone industrielle, ce dont la commune ne peut que se réjouir.

D'autre part, les estimations fiscales reçues du canton, montrent que les recettes budgétées sont même en deçà des prévisions de l'Etat.

M. Durand ajoute que le Conseil administratif estime donc tout à fait possible et pertinent de procéder à une diminution de la fiscalité communale sans que cela ne préterite la poursuite du développement harmonieux de la commune.

L'ensemble des éléments financiers seront bien évidemment examinés plus en détail à l'intérieur des différentes commissions, dont celle des finances.

L'entrée en matière sur ce projet de délibération ayant été acceptée à l'unanimité des membres présents, le Président ouvre la discussion après avoir précisé que le Bureau a bien évidemment préconisé le renvoi de ce projet de budget en commission des finances, mais également à toutes les autres commissions pour préavisier les rubriques budgétaires qui les concernent plus particulièrement.

Satisfait d'avoir entendu qu'un important travail avait été réalisé au niveau des charges, M. Rieben relève toutefois que Plan-les-Ouates continue à dépenser plus du double que les communes ayant le même nombre d'habitants.

Mme Monbaron rappelle que le groupe radical se bat depuis longtemps pour qu'une baisse du centime additionnel intervienne et remercie les membres du Conseil qui ont accepté que le Conseil administratif se penche enfin sur cette question.

Elle sait en outre gré aux services communaux qui ont contribué à ce que ce projet de budget ne soit pas déficitaire.

Æ Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, de renvoyer le projet de délibération N° 45-2008 P aux commissions municipales concernées et plus particulièrement à celle des finances.

5.5. D 46-2008 P - Crédit d'engagement pour l'acquisition de lots de PPE dans les immeubles à construire sur la parcelle sise route du Vélodrome 32 à 42 et ch. de Champ Joly 2 à 8 pour la création d'une institution de petite enfance au rez-de-chaussée

Le Président prie M. Gaud de donner lecture de ce projet de délibération (annexe 6), et passe ensuite la parole au Conseil administratif pour quelques informations complémentaires.

Mme Arnold précise qu'il s'agit de saisir l'opportunité de se porter acquéreur d'un espace que le Conseil administratif souhaiterait consacrer à l'accueil de la petite enfance, dans un quartier qui en a exprimé le besoin.

L'entrée en matière ayant été acceptée à l'unanimité des membres présents, le Président ouvre la discussion après avoir précisé que le Bureau a préconisé le renvoi de ce projet en commissions Constructions et équipements, Famille, jeunesse et activités sociales, ainsi qu'à la commission des finances.

Réitérant les points qu'elle a déjà soulevés en séance de Bureau, Mme Monbaron souligne qu'il s'agit d'un montant de Fr. 6'105.--/m<sup>2</sup> dans lequel sont compris les aménagements de base à savoir, le carrelage, la peinture, l'installation de sanitaires, etc., équipements qui ne seront peut-être pas prévus là où la commune en aurait besoin dans le cadre d'une institution de la petite enfance.

Elle souhaiterait donc que soient clairement précisés les aménagements prévus dans ce prix au mètre carré pour qu'ils ne soient pas facturés à double.

Remarque partagée par M. Gambuzza.

Mme Arnold précise que davantage d'éléments parviendront aux membres du Conseil dès que les chiffrages en cours seront terminés, ceux-ci étant également attendus pour la rédaction du message qui aurait dû accompagner la délibération.

Elle ajoute qu'avec un tel projet, la commune répondrait aux besoins exprimés par les familles, en envisageant d'autres types d'accueil au sein de structures plus petites que celle du Serpentin par exemple.

La responsable du secteur de la petite enfance travaille en ce moment sur un concept d'accueil et en définira le programme dans le cadre légal actuellement en vigueur. Si ce travail d'estimation doit encore être affiné, les premières projections laissent penser que le crédit d'investissement pourrait s'élever à Fr. 140'000.-- duquel seront déduits les coûts liés à l'équipement de base.

La parole n'étant plus demandée sur ce point, le Président soumet au vote le renvoi de ce projet aux commissions précitées.



Æ Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, de renvoyer le projet de délibération D 46-2008 dans les commissions Constructions et équipements, Famille, jeunesse et activités sociales, et finances.

## 6. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

6.1. Po 10-2008 R : Pour une attribution des appartements communaux en adéquation avec les besoins des habitants

Après avoir rappelé que ce projet de postulat (annexe 7), renvoyé en commission des finances, a fait l'objet d'un préavis favorable de la part de celle-ci, le Président ouvre la discussion.

M. Thorimbert fait part des trois amendements qu'il souhaiterait apporter aux décideurs de ce projet, soit :

1. Reformulation de la lettre e) ainsi : *De prendre en considération la situation sociale et économique des familles nombreuses (plus de 3 enfants) (nombre d'enfants, monoparentalité, recomposition, etc.), pour que le nouveau loyer ne soit pas un obstacle au déménagement.*
2. Reformulation du chiffre 2 comme suit : *D'effectuer la récolte des données prévues aux lettres a), b) et c) susmentionnées par un service communal ou des étudiants dans le cadre d'un travail utile à leur formation. L'analyse de fond sera effectuée par des spécialistes après une première évaluation et si nécessaire. De mandater les régies pour la réalisation des lettres a), b) et c) susmentionnées.*
3. Adjonction du chiffre 3 comme suit : *De déterminer les implications financières, légales et/ou techniques découlant de la réalisation éventuelle des mesures préconisées sous lettres d) et e), notamment avec l'aide d'un spécialiste du droit du bail à loyer.*

M. Rieben souligne la facilité avec laquelle un projet de postulat simple peut être transformé en une véritable usine à gaz !

Remerciant M. Thorimbert pour ses amendements qu'elle estime pertinents, Mme Rouiller Maugué s'opposerait toutefois au 2<sup>ème</sup> car très souvent la récolte d'informations est de bien meilleure qualité lorsque ce sont des spécialistes qui s'en chargent, d'autant plus si une analyse doit ensuite être menée.

Le Président met aux voix les trois amendements ci-dessus séparément.

Æ Le Conseil municipal accepte le premier par 17 oui et 3 non, refuse le deuxième par 17 non, 2 oui et 1 abstention, et accepte le 3<sup>ème</sup> par 12 oui, 4 non et 4 abstentions.

Le Président soumet alors au vote le projet de postulat ainsi amendé.

Æ Le Conseil municipal approuve le projet de postulat 10-2008 R tel qu'amendé par 16 oui, 3 non et 1 abstention.

6.2. M 06-2008 R: Label Unicef « Commune amie des enfants »

Le Président cède tout d'abord la parole à Mme Arnold qui apporte quelques compléments d'information au sujet de ce projet (annexe 8).

Celle-ci précise notamment que l'important travail réalisé au sein de la commission Famille, jeunesse et activités sociales a permis à cette motion de prendre une tournure fort pertinente eu égard à la politique de la petite enfance qu'entend mettre en œuvre la commune.

Elle invite donc le Conseil municipal à réserver un accueil favorable à l'amendement qui lui sera soumis dans ce sens.

Lu par Mme Berthod-Hutin, cet amendement propose de reformuler l'invite initiale ainsi :

*A établir l'état des lieux de l'environnement offert aux enfants et aux jeunes dans la commune à l'aide du questionnaire établi par l'UNICEF dans le cadre du label « Commune amie des enfants », afin de se situer par rapport aux indicateurs et d'avoir ainsi une vision plus précise des points forts et des potentiels d'amélioration. Le dépouillement de l'auto-évaluation sera effectué par l'UNICEF et les résultats présentés par cette institution.*

M. Rieben ne voit pas pourquoi la commune ne serait pas capable d'auto-évaluer les informations collectées par ses soins sans faire appel aux fonctionnaires de l'UNICEF.

Pour Mme Berthod-Hutin, le travail accompli en commission et la réflexion menée autour des critères d'attribution du label étaient vraiment intéressants, l'objectif de la commission étant d'identifier les points forts de la commune, mais aussi ses possibilités d'amélioration.

L'idée ne consiste donc pas à s'enfermer dans un processus de labellisation, mais plutôt de se positionner par rapport à celui-ci en évaluant le potentiel de la commune dans ce domaine.

Confirmant ces propos, M. Gambuzza trouverait dommage que Plan-les-Ouates ne saisisse pas cette occasion d'évaluer ses atouts et ses lacunes pour essayer de renforcer les premiers en corrigeant les dernières.

En réponse aux interrogations de Mme Monbaron, Mme Arnold indique que le questionnaire de l'UNICEF a coûté la somme de Fr. 49.-- et qu'il sera complété notamment par la responsable du service de la petite enfance puis adressé à l'UNICEF pour dépouillement, opération facturée Fr. 2'000.--.

M. Gaud relève que le titre de ce projet de motion devrait alors être corrigé puisque l'obtention du label de l'UNICEF n'est plus le but visé.

Æ Mis aux voix l'amendement susmentionné, proposé par la commission, est accepté par 18 oui et 2 abstentions.

Æ Le projet de motion ainsi amendé est accepté par 16 oui, 1 non et 3 abstentions.

### 6.3. M 18-2008 P: En faveur d'un spectacle pyrotechnique lors de la manifestation du 1er août

Le Président cède la parole à l'un des signataires, M. Rochetin, pour la lecture du projet de motion « En faveur d'un spectacle pyrotechnique lors de la manifestation du 1<sup>er</sup> août (annexe 9).

Mme Monbaron relève qu'aucun des considérants ne l'incite à entrer en matière sur ce projet. Bien que les motionnaires prétendent se soucier de la sécurité des personnes et de l'environnement, le fait que la commune finance ces feux d'artifice ne changera rien à ces questions.

Elle pense en outre que la commune organise déjà de nombreux événements festifs et rassembleurs de qualité sur son territoire, sans devoir chercher à améliorer encore cette qualité. D'autre part, cela n'empêchera pas les personnes désireuses d'acheter des feux d'artifice de le faire.

Pour toutes ces raisons, Mme Monbaron déclare qu'elle refusera d'entrer en matière sur un tel projet.

Pour sa part, M. Jeanmonod rappelle que le 1<sup>er</sup> août est une fête nationale et patriotique dont les feux ont une signification originelle bien précise, celle d'échanger des signaux entre vallées.

Il lui semblerait donc important de conserver le caractère initial de cette fête sans en faire une manifestation à l'image des Fêtes de Genève. Aussi, refusera-t-il également d'entrer en matière sur ce projet de motion.

Il en sera de même pour M. Lüscher qui relève que tous feux d'artifice ou spectacles pyrotechniques provoquent de surcroît des émanations de particules fines dangereuses pour la santé.

Partageant les remarques de son préopinant, il souligne que la force de la tradition réside aussi dans le respect de sa quintessence, le 1<sup>er</sup> août devant, à son avis, se poursuivre avec la présence de feux de joie.

M. Gaud rappelle qu'il n'existe aucun moyen légal pour une commune d'interdire l'achat et l'utilisation de feux d'artifice, une dérogation étant accordée par la Confédération à l'occasion du 1<sup>er</sup> août.

Relevant que la composition des feux d'artifice fait état de produits excessivement toxiques et radioactifs, M. Gaud ne comprend pas comment les motionnaires peuvent se déclarer soucieux du respect de l'environnement.

Mme Guinand Maître constate que le canton de Genève et ses environs sont déjà la scène de très nombreux spectacles pyrotechniques durant la période estivale qui banalisent finalement les feux du 1<sup>er</sup> août.

Non seulement onéreuses, ces festivités sont en outre très nocives pour les animaux, particulièrement pour les oiseaux qui vivent un stress important à l'occasion de tels spectacles.

Elle leur préférerait une fête beaucoup plus active où un cortège avec lampions pourrait être organisé. Elle relève d'ailleurs que la seule année où tout feu était interdit en raison de la sécheresse provoquée par la canicule, la fête sur la butte n'a jamais été aussi réussie, personne n'ayant peur des pétards.

Convaincu par tous ces arguments, M. Rieben annonce qu'il n'entrera pas non plus en matière sur ce projet de motion.

Mme Berthod-Hutin souligne que l'objectif des motionnaires était d'améliorer les festivités du 1<sup>er</sup> août à Plan-les-Ouates en offrant un événement encore plus rassembleur par le biais d'un spectacle pyrotechnique dont l'idée ne semble pas séduire.

Elle relève néanmoins que si le Conseil municipal entrait en matière, les motionnaires accepteraient les amendements qui pourraient être amenés par le groupe socialiste et le groupe des Verts.

Cette manifestation lui semble en effet perfectible, d'autant que lors du 1<sup>er</sup> août dernier, la fanfare n'était pas présente alors que Lancy a proposé un magnifique feu d'artifice.

En tant que coorganisatrice, Mme Arnold souligne que la commune a eu à cœur, au cours de ces dernières années, d'améliorer cette fête en y apportant des éléments traditionnels comme la présence de sonneurs de cloches qui ont animé le village cette année.

Depuis trois ans, des ateliers lampions ont été créés pour les enfants et il a d'ores et déjà été décidé de réitérer le cortège l'an prochain. La commune tient également beaucoup au caractère traditionnel que revêt une telle fête et poursuivra donc ses efforts d'amélioration dans cette optique.

M. Barbosa pense qu'une fête typiquement suisse pourrait être organisée avec des démonstrations de lutte suisse par exemple. Il se dit prêt à fournir quelques idées à l'image de ce qui a été proposé par le comité Signé 2000 en son temps.

Æ A l'issue des interventions, l'entrée en matière sur ce projet de motion est mise aux voix et est refusée par 14 non, 5 oui et 1 abstention.

#### 6.4. M 19-2008 P : Pour une volonté politique de promotion de l'énergie solaire

La parole est donnée à Mme Berthod-Hutin qui fait lecture du projet de motion « Pour une volonté politique de promotion de l'énergie solaire » (cf. annexe 10).

L'entrée en matière sur ce projet ayant été acceptée à l'unanimité des membres présents, le Président prie Mme Berthod-Hutin de donner également lecture de l'exposé des motifs, puis ouvre la discussion.

S'il se dit favorable à ce projet sur le fond, il s'agit pour M. Broillet de conserver une certaine mesure, la pose de panneaux solaires ne pouvant être envisagée partout. Il lui semble utile d'étudier l'opportunité de ce type d'installation sur toute nouvelle construction, mais émettrait quelques réserves quant aux coûts qui pourraient être générés par la nécessité de transformer certaines constructions plus anciennes.

Se référant aux informations communiquées en début de séance par M. Durand concernant les panneaux solaires du bâtiment de la voirie, M. Epenoy remarque que le prix de l'électricité produite par des installations photovoltaïques revient finalement plus cher à l'utilisateur final, et n'est pas rentable, contrairement à la production d'eau chaude.

M. Lüscher fait part des amendements que Les Verts et le groupe socialiste souhaiteraient apporter à ce projet en ajoutant les invites suivantes :

1. *Par souci d'efficacité énergétique, de s'assurer avant tout de l'isolation thermique des bâtiments concernés.*
2. *De veiller à ce que les technologies du marché permettent de valoriser au mieux la production des installations énergétiques souhaitées.*

S'il considère ce projet intéressant, M. Gaud le trouve toutefois un peu dépassé puisque des projets sont déjà en cours dans la commune.

Il se demande alors s'il ne serait pas plus pertinent de le renvoyer en commission afin de le transformer en un texte suffisamment fort et précis (type résolution) pour qu'il soit accepté à l'unanimité des membres du Conseil, et qu'il permette à la commune de se positionner clairement sur l'énergie alternative ou les énergies renouvelables.

Confirmant qu'une étude est effectivement en cours concernant la pose de panneaux solaires, M. Durand précise qu'elle est menée par les Services industriels de Genève, ceux-ci étant peu intéressés d'avoir des producteurs d'énergie solaire si ceux-ci ne la rachètent pas.

A noter que c'est seulement en s'engageant à la racheter qu'un producteur peut se prévaloir de consommer de l'énergie photovoltaïque.

M. Durand pense en outre qu'un renvoi en commission serait utile pour tenter d'approfondir la question en faisant de ce projet une intention plus forte et unanime de ce Conseil.

M. Rieben relève que le dépôt de telles motions a, pour lui, un côté agaçant dans la mesure où celles-ci « enfoncent des portes ouvertes », la commune ayant manifesté à maintes reprises son intérêt pour les économies d'énergie et le développement durable.

M. Chal se déclare favorable à un renvoi de ce projet de motion en commission de l'aménagement, en soulignant que de telles initiatives sont aussi là pour appuyer les démarches de la commune et tenter d'en accélérer la concrétisation.

Il rappelle enfin que la piscine est également un lieu où d'importantes économies d'énergie, notamment au niveau de l'eau chaude, pourraient être réalisées.

Pour sa part, M. Gambuzza préconiserait un renvoi en commission Constructions et équipements, car il s'agit d'envisager la généralisation d'options pour des projets d'avenir ainsi que de choix de matériaux et de techniques.

Agréant les propos tenus par certains intervenants, M. Gambuzza pense que l'isolation des bâtiments est un point essentiel à examiner avant de mettre en place toute autre mesure d'économies. Il précise encore que si la commune envisage de se pencher sur la question de l'eau chaude, elle devra alors repenser complètement le cycle de l'eau et voir comment mieux la récupérer et la traiter.

M. Thorimbert propose de poursuivre les débats en commission des Constructions et équipements.

Relevant que de nombreux spécialistes se sont déjà penchés sur la question des énergies renouvelables, Mme Rouiller Maugué pense qu'il serait intéressant de se référer aux critères déterminant l'octroi des labels « Minergie ».

Construire uniquement des bâtiments avec de tels labels pourrait d'ailleurs à son avis faire partie d'une charte qu'adopterait la commune.

M. Rieben abonde dans ce sens et reconnaît que les critères Minergie sont très intéressants puisqu'ils prennent en considération toutes les énergies et possibilités de récupération et d'économies.

Mme Guinand Maître rappelle que la commission Aménagement du territoire est également chargée des questions environnementales et qu'elle suit le dossier « Cité de l'énergie ». Il lui semblerait donc logique et plus cohérent de renvoyer ce projet de motion à ladite commission.

Propos agréés par M. Broillet.

- Æ Mise aux voix, la proposition de renvoyer ce projet de motion à la commission de l'aménagement du territoire qui examinera en outre les amendements proposés, est acceptée à l'unanimité des membres présents.

## 7. PÉTITION

### 7.1. Pe 06-2008 P : Pétition Vélodrome, habitants 66-72 rte du Vélodrome, contre la tente et les appareils de sport

Après avoir donné lecture de la pétition que lui ont adressée 24 locataires de l'immeuble sis route du Vélodrome 66, 68, 70 et 72 (annexe 11), le Président précise que l'administration communale en a accusé réception le 19 septembre dernier.

Il ajoute que le Bureau a souhaité que cette pétition soit analysée et traitée au sein d'une commission avant d'apporter une réponse plus précise aux pétitionnaires, la question étant de savoir à quelle commission confier ce travail.

Considérant que ce n'est pas la présence des appareils de fitness qui crée des nuisances aux locataires, mais bien les rassemblements qui se forment autour de la tente qui les abrite, M. Rochetin proposerait de renvoyer cette pétition à la commission Constructions et équipements.

En réponse à l'interrogation de Mme Monbaron, M. Seydoux informe que l'installation de cette tente a été sollicitée par le Service de l'action sociale et de la jeunesse en lien avec l'association de quartier (VAQ) qui souhaitait la présence d'animations dans le secteur.

Il proposerait donc que ce soit la commission Famille, jeunesse et activités sociales qui traite cette pétition.

Proposition soutenue par M. Gambuzza puisque les récriminations concernent plus les nuisances qui pèsent sur le bien-être des locataires que les jeux de fitness eux-mêmes.

Indépendamment du traitement qui sera réservé à cette pétition, M. Rieben relève la contradiction face à laquelle se retrouvent les élus, une animation de quartier souhaitée par certains pouvant rendre intenable la vie d'autres habitants. La solution pourrait peut-être consister à clôturer ces espaces et à ne les ouvrir que sur la base d'horaires bien précis.

Mme Rouiller Maugué réitère sa surprise de constater de quelle manière certains membres du Conseil traitent les personnes qui utilisent l'un des droits constitutionnels que représente la pétition.

Il lui paraît important d'entendre les pétitionnaires en commission afin de dissiper d'éventuels malentendus tout en faisant taire certaines rumeurs urbaines.

Pour M. Broillet, la commission Sécurité, feu, PC lui semble plus appropriée pour entendre les doléances des signataires de cette pétition qui ne semblent pas être liées à l'utilisation des appareils de sport.

Partageant les propos de Mme Rouiller Maugué sur le droit conféré à tout citoyen d'être entendu, Mme Chatelanat relève toutefois que la commission Famille, jeunesse et activités sociales a reçu des représentants de « Vélodrome-association de quartier » (VAQ) qui ont confirmé que ces appareils de fitness faisaient réellement la joie de nombreux habitants du quartier. Il lui semble donc très difficile de contenter tout le monde.

M. Gaud pense qu'il est à présent indispensable que le Bureau se saisisse, dans les meilleurs délais, de la question des pétitions en général, afin d'esquisser un processus permettant de traiter d'égale manière l'ensemble des pétitions adressées à la commune.

Compte tenu des différentes interventions enregistrées ce soir, le Président propose le renvoi de cette pétition à la commission Famille, jeunesse et activités sociales ainsi qu'à la commission Sécurité, feu, PC.

Æ Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, le renvoi de cette pétition à la commission Famille, jeunesse et activités sociales ainsi qu'à la commission Sécurité, feu, PC.

## 8. QUESTIONS ET DIVERS

### 8.1. Inforadar

Relayant la question d'un communier, M. Thorimbert s'interroge également sur la pertinence d'installer l'Inforadar près de l'école des Petites-Fontaines, entre plusieurs ralentisseurs où il semble difficile de dépasser la vitesse de 30 Km/h.

M. Durand précise que le choix des emplacements où sont installés les appareils de contrôle de vitesse est du ressort des ASM. Il s'enquerra donc auprès de ceux-ci pour connaître l'objectif visé dans l'exemple cité par M. Thorimbert.

### 8.2. Abatage de marronniers

En réponse à l'interrogation de M. Lüscher, M. Seydoux précise que les marronniers qui devront être abattus entre le chemin de Vers et le chalet à Nico, seront remplacés par d'autres marronniers.

### 8.3. Café de La julienne

Mme Monbaron a eu l'occasion de constater que dès 10h30 de fortes odeurs de cuisines peuvent être senties dans le café de La julienne et demande s'il serait également envisageable d'installer un filtre comme cela a été le cas pour le café de la Place.

Mme Arnold fera le nécessaire pour que ces problèmes soient signalés et réglés au plus vite.

### 8.4. Déplacement des élus en Roumanie

Regrettant de n'avoir pu prendre part au récent déplacement du Conseil en Roumanie, M. Broillet remercie toutefois ses collègues pour la sympathique carte qu'ils lui ont adressée.

### 8.5. Musée du Groupe des archives

M. Jeanmonod salue la diligence dont a fait preuve le Conseil administratif concernant la pose d'une porte au musée du Groupe des archives, et l'en remercie.

### 8.6. Barrières au chemin de Vers

Mme Monbaron informe que les barrières qui se trouvaient depuis presque un an, autour de la borne hydrante, entre le N° 8 et le N° 10 du chemin de Vers, ont finalement été ôtées.

#### 8.7. Semaine de la mobilité

Mme Monbaron fait part de remarques de plusieurs communiens qui ont trouvé fort sympathique la fermeture de la route de St-Julien dans le cadre de la journée de la mobilité à Plan-les-Ouates.

D'autres personnes, riveraines du chemin de Vers ou de la route des Chevaliers-de-Malte, ont ainsi pu comprendre les désagréments qu'occasionne le passage du bus et d'une intense circulation.

#### 8.8. Ampoules Led

M. Gambuzza signale que l'on trouve désormais sur le marché des ampoules Led économiques, compatibles avec l'installation électrique de l'éclairage de la cafétéria.

#### 8.9. Association pour un financement paritaire des transports publics (AFPTP)

M. Gambuzza annonce la création de l'Association pour un financement paritaire des transports publics (AFPTP) qui lancera, dès le 1<sup>er</sup> octobre 2008, une initiative pour une modification de la Constitution. Il se tient à disposition de ses collègues pour toute éventuelle question à ce sujet.

#### 8.10. Sportissiplo

M. Gaud fait part de sa déception quant au peu de personnes qui se sont rendues à Sportissiplo. Sa remarque vaut également pour les actions entreprises dans le cadre de la semaine de la mobilité. Il pense que la commune devrait faire appel plus souvent à la participation des sociétés locales dont les membres seraient également accompagnés de leur famille.

A ce sujet, Mme Guinand Maitre se demande s'il ne serait pas préférable de prévoir ces deux événements à des dates différentes. Elle dit en outre avoir beaucoup apprécié la fermeture de la route de St-Julien.

Revenant sur la proposition de M. Gaud, M. Seydoux relève que Sportissiplo est une fête regroupant plus de 30 associations sportives de la commune. Si l'affluence y a été très bonne, il reconnaît néanmoins que des améliorations doivent être apportées, notamment au niveau de la mise en valeur des mérites sportifs.

Quant à la remarque de Mme Guinand Maitres, M. Seydoux se dit prêt à évaluer l'opportunité d'organiser Sportissiplo et la journée de la mobilité à des dates différentes, mais relève que cela poserait un réel problème d'intendance au niveau de la mise à disposition du matériel de la voirie.

#### 8.11. Déménagement du service Construction et aménagement

M. Seydoux informe que le service Construction et aménagement vient de rejoindre le bâtiment de la Voirie-PC-Feu et se trouve désormais sur le même étage que le service Environnement et espaces verts avec lequel des synergies devraient être créées.

#### 8.12. Préparation de la séance du Conseil municipal

Le Président remercie Mmes Matthey-Doret, Melli et Merad qui ont dû rajouter en dernière minute certains points à l'ordre du jour de ce Conseil qui s'est toutefois déroulé à la perfection.

Propos salués par une salve d'applaudissements de l'assemblée.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 22h50, pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent de poser une question au Conseil administratif.

## QUESTIONS DU PUBLIC

Ces interventions sont consignées dans l'annexe 12 du présent procès-verbal.

\*\*\*

Le Secrétaire  
Pierre-Alain GAUD

Le Président  
Xavier MAGNIN

*Liste des annexes ci-jointe*



## Liste des annexes

### RAPPORTS :

- a) Famille, jeunesse et activités sociales du 10 septembre
- b) Aménagement du territoire du 15 septembre
- c) Sports, culture et loisirs du 18 septembre
- d) Ad hoc parcelle « Piscine » ZIPLO du 24 septembre
- e) Famille, jeunesse et activités sociales du 25 septembre
- f) Constructions et équipements du 29 septembre

### DÉLIBÉRATIONS - PROPOSITIONS - RÉOLUTIONS - MOTIONS - QUESTIONS - PÉTITIONS :

#### Annexe 1)

Réponse de Mme Arnold à la question écrite de Mme Föllmi et de M. Thorimbert « Des panneaux à lire avec une loupe : résultat loupé ou atteint ? »

#### Annexe 2)

D 42-2008 R - Acquisition de la copropriété des parcelles N° 4626, 4645, 4693 et 4694 de la commune de Plan-les-Ouates

#### Annexe 3)

D 43-2008 P - Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2009

#### Annexe 4)

D 44-2008 P - Taxe professionnelle communale en 2009

#### Annexe 5)

D 45-2008 P - Budget de fonctionnement 2009, au taux des centimes additionnels 2009 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2009

#### Annexe 6)

D 46-2008 P - Crédit d'engagement pour l'acquisition de lots de PPE dans les immeubles à construire sur la parcelle sise route du Vélodrome 32 à 42 et ch. de Champ Joly 2 à 8 pour la création d'une institution de petite enfance au rez-de-chaussée

#### Annexe 7)

Po 10-2008 R : Pour une attribution des appartements communaux en adéquation avec les besoins des habitants

#### Annexe 8)

M 06-2008 R : Label Unicef « Commune amie des enfants »

#### Annexe 9)

M 18-2008 P : En faveur d'un spectacle pyrotechnique lors de la manifestation du 1er août

#### Annexe 10)

M 19-2008 P : Pour une volonté politique de promotion de l'énergie solaire

#### Annexe 11)

Pe 06-2008 P : Pétition Vélodrome, habitants 66-72 rte du Vélodrome, contre la tente et les appareils de sport

#### Annexe 12)

Interventions du public

**RAPPORT DE COMMISSION :  
FAMILLE, JEUNESSE ET ACTIVITES SOCIALES**

Date de la séance de la commission : Mercredi 10 septembre 2008.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

1. Label Unicef « Commune amie des enfants »

La commission est favorable à la poursuite des démarches en allant jusqu'au dépouillement du questionnaire relatif au label Unicef « Commune amie des enfants » et par la suite d'intégrer les résultats au développement de la politique de la petite enfance.

Elle décide, à l'unanimité de renvoyer la motion y relative au Conseil municipal et de formuler des amendements allant dans le sens souhaité.

Elle invite les membres du Conseil municipal à accepter cette motion afin de permettre à la commission de poursuivre ses travaux.

2. Jardin d'enfants Les Abeilles

La commission a été informée de la constitution de l'Association du Jardin d'enfants Les Abeilles au 1<sup>er</sup> août 2008. La rentrée s'est bien déroulée.

**RAPPORT DE COMMISSION :  
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

**Date de la séance de commission:** Lundi 15 septembre 2008 à 20h00

**Lieu:** Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

- **Plan directeur communal**. La commission reçoit Mme ORTIS, mandataire et Messieurs SCILACCI et DE RIVA représentant de l'Etat. M. SCILACCI informe la commission que le Plan directeur communal pourra être approuvé avec un certain nombre de réserve.  
Mme ORTIS relève que les remarques des services de l'Etat et de la commission aménagement seront intégrées dans son travail et que le document sera rendu dans les meilleurs délais.

- **Immeuble route des Chevalier de Malte 106**(second projet). Présentation du nouveau projet avec copie des échanges de courrier avec le bureau triporteur. La commission préavise le rejet de ce projet par :

0 OUI 8 NON et 1 ABSTENTION.

- **Immeuble route de Saconnex d'Arve dessus 267**(nouveau projet). Présentation d'un nouveau projet comprenant sa localisation et son architecture. Une demande de dérogation est demandée sur le style du bâtiment. La commission préavise défavorablement par :

1 OUI 7 NON et 1 ABSTENTION.

- **Chemin Champs-Joly 2 à 8** (modification). Présentation du projet et de ses modifications. Celles-ci concernent une autorisation complémentaire pour la hauteur du bâtiment B1 (central).  
La commission préavise favorablement à l'unanimité.

Le rapporteur, Gambuzza Antonio  
Plan-les-Ouates, le 16 septembre 2008.

## **RAPPORT DE COMMISSION : SPORTS, CULTURE, LOISIRS**

Date de la séance de la commission : 18 septembre 2008

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

1. La commission a reçu M. Daniel Chardonnens de l'Association *Genève Lutte*, chargé de présenter les activités de son Association en vue d'une éventuelle création d'un deuxième club de lutte sur la rive gauche.
2. Présentation par M. Laurent Seydoux du projet d'une patinoire temporaire extérieure.
3. Dans le cadre du Postulat Po 08-2008, la commission entend M. Charly Schwarz d'« Esprit Genève » qui présente le projet de réseau Internet sans fil en libre accès sur le plan communal. Après une discussion favorable à ce projet, la commission renvoie le postulat au Conseil municipal.
4. Présentation par M. Laurent Seydoux de la pré-étude du projet global des Cherpines lié aux activités sportives et aux loisirs. Ce projet est accueilli favorablement par la commission.

Le rapporteur : Danièle Föllmi

Plan-les-Ouates, le 19 septembre 2008

**Rapport commission**  
**Ad hoc Parcelle « Piscine » ZIPLO**

**Date de la séance** : 24 septembre 2008  
**Séance N°** : 3  
**Lieu** : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

**Audition de représentants de l'AZIPL**O (association des entreprises de la zone industrielle de Plan-les-Ouates)

MM. Jean-Pierre Pasquier et Patrice Saxod, respectivement président et vice-président de l'AZIPLO, ont été reçus par les commissaires. Leur présence a permis un échange fructueux et constructif sur les préoccupations et souhaits des entreprises, ainsi que sur l'utilisation de la parcelle dite « Piscine ». Ils estiment que l'augmentation du nombre de places de stationnement, l'implantation de commerces et services privés (services postaux et bancaires, boulangerie, pressing, etc..) sont nécessaires pour faciliter la vie des travailleurs de la zone. Le trafic des véhicules pourrait diminuer, car actuellement les employés doivent sortir de la zone pour obtenir ces prestations et services. Un intérêt pour une crèche a également été manifesté. En revanche, l'implantation d'une caserne de pompiers dans la zone n'est pas jugée indispensable pour les entreprises, car le dispositif actuel est suffisant vu l'absence de risques majeurs.

Cet échange confirme l'étude déjà faite en juin 2007 par le Comptoir genevois immobilier sur les attentes des entreprises et travailleurs de la ZIPLO, complétant ainsi l'analyse de la commission pour l'utilisation de la parcelle « Piscine ».

A propos de la signalétique, les représentants de l'AZIPLO confirment la nécessité d'améliorer la situation. Les motifs présentés dans le crédit d'engagement refusé par le Conseil municipal le 19 décembre 2006 sont toujours d'actualité.

En conséquence et après avoir entendu les arguments techniques de la société Publipartners SA, concepteur des panneaux projetés en 2006, les commissaires décident, **à l'unanimité**, de réactiver le dossier de la signalétique dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates, après s'être assurés que la solution proposée a déjà obtenu l'accord des services compétents de l'Etat de Genève et de la FTI (Fondation des terrains industriels).

**Parcelle « Piscine »**

Les commissaires décident que des représentants de la compagnie des pompiers de la commune de Plan-les-Ouates seront reçus lors de la prochaine séance. L'objectif est de mieux comprendre les besoins de locaux de la compagnie dans l'hypothèse d'une nouvelle caserne sur la parcelle « Piscine ».

Le rapporteur : Denis Thorimbert  
25 septembre 2008

**RAPPORT DE COMMISSION :  
FAMILLE, JEUNESSE ET ACTIVITES SOCIALES**

Date de la séance de la commission : jeudi 25 septembre 2008.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions.

1. Pétition Pe 04-2008  
« Pour un véritable lieu de rencontre pour les habitants à la Maison Ravy »

La commission a auditionné 4 membres du comité de la VAQ (Vélodrome association de quartier) représentant les pétitionnaires.

Après une brève présentation de l'association, ils ont expliqué que la pétition a été amenée par la crainte de ne pas être entendus suite à divers échanges de courriers avec la Mairie. Ils ont fait part de leur inquiétude quant au manque d'information sur l'avenir de la maison Ravy.

Concernant la pétition, ils ont relevé que des solutions ont été apportées pour la clôture du chemin du Clos, l'aménagement de WC publics et la mise en place de grillades.

Malgré que certains éléments de réponses aient été apportés concernant l'utilisation de la véranda pour la bricole, la diversité de la restauration et l'ouverture 7j/7, aucune solution n'a encore été trouvée.

A leur sens, le point majeur sur lequel aucune satisfaction n'a été apportée reste la maison Ravy.

Enfin, les membres de la VAQ ont relevé le dialogue constructif qui a pu être établi avec la Mairie.

2. Insertion socioprofessionnelle

Mme Nicole Trottet, consultante en insertion, a présenté à la commission l'étude menée auprès des entreprises au sujet de l'insertion socioprofessionnelle

Un questionnaire a été élaboré et traité par rencontre personnelle avec le répondant de 61 entreprises réparties sur 11 secteurs.

Il en ressort, entre autre, que :

- La quasi-totalité des entreprises accueillent des stagiaires ;
- 41% des entreprises forment des apprentis et 8 nouvelles seraient intéressées à former. Il faut relever la difficulté pour certains secteurs à trouver des apprentis;
- 82% des entreprises adhèrent à l'idée d'un dispositif local d'aide à l'insertion des jeunes
- Des collaborations ont été établies avec les institutions (CO Voirets, CO Drize, ESC Aimée-Stitelmann)

Suite aux interrogations des commissaires, Laurent Seydoux a précisé que cette enquête est un des éléments de connaissance pour la création et l'évolution du dispositif d'insertion socioprofessionnelle.

3. Enquête « pour un lieu de restauration à l'année au Vélodrome »

Les résultats de l'enquête « pour un lieu de restauration à l'année au Vélodrome » ont été présentés.

Il en résulte qu'un espace de restauration dans ce quartier est fortement souhaité.

Cela pourrait servir de prétexte pour développer les liens du quartier.

Il faut toutefois relever qu'un tel lieu ne pourrait pas voir le jour l'année prochaine.

## RAPPORT DE COMMISSION : CONSTRUCTIONS ET EQUIPEMENTS

Date de la séance de la commission : Lundi 29 septembre 2008 à 19h00.

Lieux : Salle communale et salle des commissions, mairie de Plan-les-Ouates.

### 1. Visite de la salle communale

Après la visite des lieux en présence des architectes du bureau DMA et de certains membres de la commission Famille, jeunesse et activités sociales, la Commission étudie les plans des différentes cuisines des étages. La réflexion est menée avec l'avis pertinent de M. Daniel PINGET, Président de l'Amicale des sapeurs-pompiers.

### 2. Délibération D41-2008 – Crédit d'engagement pour la modération de trafic au giratoire de la Châtière, hameau d'Arare-Dessous

La Commission préavise favorablement à l'unanimité un aménagement provisoire sur le giratoire de la Châtière. Une étude de trafic sera effectuée en février 2009 afin d'estimer l'efficacité de cette mesure.

### 3. Délibération D42-2008 – Acquisition des parts de copropriétés sur les parcelles N° 4626, 4645, 4693 et 4694 – route de Bardonnex et chemin de Trapas-Loup

La Commission refuse par 6 non, 2 oui et 1 abstention le projet de délibération.

La Commission préavise favorablement à l'unanimité un amendement d'acquisition unique de la parcelle N° 4626 si cela est possible de la dissocier du lot des autres parcelles.

### 4. Pétition Pe 05-2008 – Pour une réfection complète de chemin des Cherpines

La Commission souhaite recevoir les pétitionnaires lors de la prochaine commission.

Le Rapporteur : Philippe ROCHETIN  
Le 30 septembre 2008



**Réponse du Conseil administratif à la question écrite  
de Mme Danièle Föllmi et M. Denis Thorimbert :  
« Des panneaux à lire avec une loupe : résultat loupé ou atteint ? »**

30 septembre 2008

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En date du 5 septembre 2008, le Conseil municipal a renvoyé au Conseil administratif une question écrite qui a la teneur suivante :

*Sur la route des Jeunes, à la hauteur du giratoire du centre commercial de la Praille, un grand panneau présente le programme de la saison 2008-2009 du service culturel de la commune de Plan-les-Ouates.*

*Bien en vue sur cet axe routier et proche d'un arrêt de bus, il faut être un piéton, un badaud ou un curieux (ou n'avoir rien à faire), et jouir d'une très bonne vue, pour découvrir qu'il s'agit d'une information relative aux spectacles qui se dérouleront à l'Espace Vélodrome de Plan-les-Ouates !*

*Seuls les initiés décodent que cela concerne notre commune, reconnaissant son nouveau logo.*

*Perplexes sur l'efficacité de ce panneau, nous demandons au Conseil administratif de répondre aux questions suivantes :*

- 1. Combien de panneaux ont-ils été posés, où se trouvent-ils, et pendant combien de temps ?*
- 2. Quels sont les coûts de conception, d'impression et d'affichage de cette campagne d'information ?*
- 3. Est-ce que la commune a demandé les conseils d'un spécialiste de la communication pour réaliser ce panneau ?*
- 4. Des tests ont-ils eu lieu avant de signer le « bon à tirer » ?*
- 5. Le Conseil administratif est-il satisfait du résultat ?*

**RÉPONSES DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

1. Quatre trapèzes ont été posés depuis le 15 août 2008. Deux de ces trapèzes se trouvent sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates, à chaque extrémité de la route de Saint-Julien, et sont installés pour une durée indéterminée.  
Deux autres panneaux ont été installés sur le territoire de la commune de Lancy, sur la route des Jeunes et sur la route de Saint-Julien à la hauteur du dépôt des TPG, pour une durée de deux mois.



2. En ce qui concerne la location de ces panneaux, elle est gratuite sur Plan-les-Ouates et la commune de Lancy a offert la location, durant deux mois, des emplacements se trouvant sur son territoire.
3. Les coûts de réalisation de ces trapèzes se décomposent comme suit :

Coût (Hors TVA)

Adaptation graphique par l'agence de communication Transphère	CHF 450.-
Réalisation et pose par la société Jeca	CHF 6'240.-
	=====
	<b>CHF 6'690.-</b>

4. La commune s'est appuyée sur les conseils de la société Jeca, spécialisée dans la pose de trapèzes, et ceux de l'agence de communication Transphère qui a réalisé la conception graphique de la saison culturelle de Plan-les-Ouates.
5. Des tests ont été réalisés à petite échelle par la commune. Pour des questions financières, il n'a pas été envisagé de réaliser des tests grandeur nature.
6. Le choix du nouveau visuel de la saison culturelle 2008-2009 a été validé par la Conseillère administrative déléguée à la culture, à la suite d'un appel d'offres réalisé sur la base d'un cahier des charges précis. Il s'agit d'un visuel fort et reconnaissable. Il attire le regard et suscite la curiosité de la population comme des automobilistes. Il sert également de rappel des affiches et flyers visibles sur le territoire de la commune de Plan-les-Ouates et plus généralement dans les lieux culturels genevois. Grâce aux trapèzes, la saison culturelle bénéficie d'une visibilité complémentaire importante qui porte ses fruits. Ainsi, à titre d'exemple, 70 abonnements ont été vendus à ce jour, alors qu'à la même période, en 2007, 27 abonnements avaient été vendus.

Ce succès encourage la Commune dans sa réflexion sur l'implantation de nouveaux trapèzes promouvant la vie culturelle de Plan-les-Ouates. Une prochaine séance est prévue à ce propos, entre les différents services concernés de l'administration communale et la société Jeca afin de faire le bilan de cette première expérience et redéfinir les objectifs.

Le Conseil administratif, dans un souci d'amélioration constant de sa communication, a souhaité que le nom de Plan-les-Ouates soit mieux mis en évidence en cas de nouvelle édition d'affiches destinées aux trapèzes.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil administratif vous invite, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Geneviève Arnold  
Conseillère administrative déléguée

**PROJET DE DELIBERATION D 42-2008 R**

relatif à l'acquisition des parts de copropriété sur les parcelles N° 4626, 4645, 4693 et 4694, sises  
le long de la route de Bardonnex et chemin de Trapas-Loup

Attendu que la commune de Plan-les-Ouates est actuellement copropriétaire avec M. feu Arthur François Zufferey des parcelles N° 4626, longeant la route de Bardonnex, N° 4645, 4693 et 4694, composant une grande partie du chemin de Trapas-Loup et,

vu le décès de M. Zufferey intervenu le 14 avril 2002, dont la succession a été répudiée par l'entier des héritiers,

vu le courrier de l'office des faillites du 28 juillet 2008 chargé de régler la faillite de la succession de M. Zufferey, reçu le 31 juillet dernier, qui informe la commune que les parts de copropriété d'une demie dont le défunt était titulaire sur les parcelles précitées ont été portées à l'inventaire de cette faillite,

vu la suspension de la faillite en raison de la valeur insuffisante des biens du défunt,

attendu que les héritiers ont renoncé à la cession de ces parts de copropriété et qu'il n'y a pas de créanciers,

vu la proposition de l'office à la commune de lui céder de gré à gré ces parts de copropriété précitées pour que la commune de Plan-les-Ouates deviennent seule propriétaire de ces biens-fonds,

vu le montant des frais restant à couvrir auprès de l'office, qui sont de l'ordre de Fr. 1'000.-,

vu l'intérêt pour la commune que cette copropriété lui soit attribuée pour qu'elle ait la maîtrise d'une grande partie du chemin de Trapas-Loup, puisque la parcelle N° 4599 est une dépendance des 13 parcelles attenantes, dont la parcelle N°4694 copropriété de la commune et de feu M. Zufferey

attendu que l'entretien du chemin de Trapas-Loup, y compris son déneigement, est déjà assuré par la commune,

vu l'absence d'obligation de prévoir un acte notarié pour le transfert des parcelles, dans la mesure où la propriété est acquise par la décision, verbalisée, de l'office des faillites, conformément à la jurisprudence du Tribunal fédéral,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

le Conseil municipal,

**DECIDE**

par x oui, x non et x abstentions

1. D'accepter la cession à la commune de Plan-les-Ouates des parts de copropriété des parcelles N° 4626, 4645, 4693 et 4694 sises sur la commune de Plan-les-Ouates, propriétés de feu M. Arthur François Zufferey.

2. D'accepter que les frais de cette opération estimé à Fr. 1'000.- soient pris en charge par le budget de fonctionnement.
3. D'accepter l'inscription des parcelles N° 4645, 4693 et 4694 au domaine privé communal au patrimoine administratif.
4. D'accepter l'inscription de la parcelle N° 4626 au domaine public communal au patrimoine administratif.
5. De charger le Conseil administratif de mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires auprès de l'office des faillites pour obtenir cette cession.

MMD – 26.08.2008 - PLO

**PROJET DE DELIBERATION D 43-2008**  
relatif aux indemnités allouées  
aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2009

Vu le projet de budget 2009,

vu le préavis de la commission finances et patrimoine financier,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

par x oui, x non et x abstentions

1. De fixer le montant prévu des jetons de présence et des dédommagements alloués au Conseil municipal à **Fr. 227'070.-** pour l'année 2009 (fonction 01).
2. De fixer le montant prévu des traitements, indemnités, assurances et dédommagements alloués au Conseil administratif à **Fr. 339'300.-** pour l'année 2009 (fonction 02).

**PROJET DE DELIBERATION D 44-2008 P**  
relatif à la taxe professionnelle communale en 2009

Vu le préavis de la commission finances et patrimoine financier,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre c de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 308B et 308C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

**LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

par x oui, x non et x abstentions

1. De maintenir le dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2009 à **10 %**.
2. De maintenir le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2009 à **Fr. 30.-**.

### PROJET DE DELIBERATION D 45-2008 P

relatif au budget de fonctionnement 2009  
au taux des centimes additionnels 2009  
et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2009

Vu le budget administratif pour l'année 2009 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

vu la commission finances et patrimoine financier,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant :

- de Fr. 50'073'401.-, dont à déduire les imputations internes de Fr. 6'093'300.-, soit net **Fr. 43'980'101.-** aux charges
- et de Fr. 50'225'750.-, dont à déduire les imputations internes de Fr. 6'093'300.-, soit net **Fr. 44'132'450.-** aux revenus,
- l'excédent de revenus prévu s'élevant à **Fr. 152'349.-**,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2009 s'élève à 40,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens dû en 2009 par les propriétaires domiciliés ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100,

attendu que les attributions aux préfinancements propres inscrits au budget de fonctionnement s'élèvent à Fr. 533'000.- pour l'objet prévu « école, sise au secteur de La Chapelle », soit un groupe scolaire à concurrence de la moitié de l'investissement total financé par Plan-les-Ouates et Lancy,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant :

- de Fr. 23'190'000.- aux dépenses
- et de Fr. 824'000.- aux recettes,
- les investissements nets prévus s'élevant à Fr. 22'366'000.-,

attendu que l'autofinancement s'élève à Fr. 7'151'617.-,

- au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 6'999'268.-
- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 152'349.-,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de Fr. 7'151'617.-, ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de Fr. 15'214'383.-,

conformément aux articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

## LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

par x oui, x non, x abstentions

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2009 pour un montant :
  - de Fr. 50'073'401.-, dont à déduire les imputations internes de Fr. 6'093'300.-, soit net **Fr. 43'980'101.-** aux charges
  - et de Fr. 50'225'750.-, dont à déduire les imputations internes de Fr. 6'093'300.-, soit net **Fr. 44'132'450.-** aux revenus,
  - l'excédent de revenus prévu s'élevant à **Fr. 152'349.-**.
2. De fixer à 40 le taux des centimes additionnels pour 2009.
3. De maintenir à 100 le nombre de centimes additionnels communaux à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens pour 2009.
4. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2009 jusqu'à concurrence de Fr. 15'214'383.- pour couvrir l'insuffisance de financement prévue des investissements du patrimoine administratif.
5. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2009 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

**PROJET DE DELIBERATION D 46-2008 R**

Crédit d'engagement, en vue de l'acquisition de lots de PPE dans les immeubles à construire sur la parcelle n° 15441, sise route du Vélodrome 32 à 42 et ch. de Champ Joly 2 à 8 pour la création d'une institution de la petite enfance au rez-de-chaussée

Vu l'existence d'un PLQ n° 28568A-529 adopté le 07 septembre 1994,

vu l'acquisition de la parcelle n° 15441 sise au 2-8 chemin Champ-Joly et 30-42 route du Vélodrome par MM. Schlaepfer et Pillon,

vu la volonté de la commune de Plan-les-Ouates de répondre aux besoins des habitants en matière de lieux d'accueil pour la petite enfance en augmentant l'offre existante,

vu les négociations entamées par le Conseil administratif avec MM. Schlaepfer et Pillon en vue de l'acquisition de lots de PPE par la commune de Plan-les-Ouates, d'une surface de 429 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée de l'immeuble B1 rte du Vélodrome 36 et 38, propriété de Messieurs Gérard Pillon et Jean-Daniel Schlaepfer, dans le but d'y créer une institution de la petite enfance,

vu la requête complémentaire en autorisation de construire déposée au DCTI (département des constructions et des technologies de l'information), en cours d'examen,

vu le prix de vente agréé par le Conseil d'État du 29 mai 2008 (plan financier OFL) de Fr. 6'105.- par m<sup>2</sup>.

vu l'accord de principe de MM. Schlaepfer et Pillon, émis par courrier, adressé au Conseil administratif en date du 4 juillet 2008, portant sur la vente en PPE du rez-de-chaussée pour la somme de Fr. 2.619.045.-,

conformément à l'article 30, alinéa 1 lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

**D E C I D E**

par X oui, X non et X abstentions

1. D'accepter l'acquisition de lots de PPE pour un montant de Fr. 2.619.045.-, soit Fr. 6.105.- le m<sup>2</sup>, pour la création d'une institution de la petite enfance d'une surface de 429 m<sup>2</sup> dans les immeubles à construire sur la parcelle n° 15441, sise route du Vélodrome 32 à 42 et ch. de Champ Joly 2 à 8 et plus particulièrement au rez-de-chaussée de l'immeuble B1 à construire aux n° 36 et 38.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 2.650.000.-, y compris les frais d'actes et autres droits.



3. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 3 dans le compte d'investissement sous rubrique n° 54.503, puis de la porter à l'actif du bilan de la Commune de Plan-les-Ouates dans le patrimoine administratif en raison de l'affectation communale des locaux.
4. D'amortir la dépense nette prévue de Fr. 2.650.000.- au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement, sous rubrique n° 54.331 « amortissement des crédits d'investissement du patrimoine administratif », de 2010 à 2039.
5. De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer la présente opération de tous les frais et droits, y compris les émoluments du Registre foncier vu son caractère d'utilité publique.
6. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature des actes notariés nécessaires à cette opération.

DK/MMD/ 16.09.2008



## **POSTULAT Po 10-2008**

### **Pour une attribution des appartements communaux en adéquation avec les besoins des habitants**

Vu la pénurie de logements sur l'ensemble du canton,

vu le nombre de demandes de location d'appartements propriété de la commune, actuellement pendantes auprès de la mairie,

vu les délais d'attribution de logements qui sont de plusieurs années,

vu la sous ou sur-occupation de certains appartements,

vu qu'un déménagement dans un appartement plus petit, pour un loyer identique voire plus élevé, n'incite pas à changer de logement,

vu la volonté des autorités communales d'assurer au mieux le bien-être de sa population,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

#### **DECIDE**

De charger le Conseil administratif :

1. D'élaborer un plan d'action permettant :
  - a) De recenser le nombre d'occupants de chaque appartement communal afin d'évaluer combien de logements sont actuellement sous ou sur-occupés ;
  - b) De connaître le nombre de personnes qui souhaiteraient changer de logement, pour quel type de logement, dans quel délai, le loyer actuellement payé et le loyer qu'elles envisageraient après un déménagement ;
  - c) De connaître les différences de loyer, pour des logements de nombre de pièces et de situation identiques, entre les appartements occupés de longue date par les mêmes locataires et ceux nouvellement loués ;
  - d) D'élaborer, sur la base des résultats obtenus, un scénario donnant la possibilité à des locataires occupant depuis longtemps un logement devenu trop grand pour eux, de déménager dans un logement plus en adéquation avec leurs besoins, ce pour un loyer inférieur à celui actuellement payé, cette perte de revenus pouvant être compensée par une augmentation identique du loyer du logement libéré ;
  - e) De prendre en considération la situation sociale et économique des familles (nombre d'enfants, monoparentalité, recomposition, etc.), pour que le nouveau loyer ne soit pas un obstacle au déménagement ;
2. De mandater les régies pour la réalisation des lettres a), b) et c) susmentionnées.

3. De déterminer les implications financières, légales et/ou techniques découlant de la réalisation éventuelle des mesures préconisées sous lettres d) et e), notamment avec l'aide d'un spécialiste du droit du bail à loyer.
4. De partager les résultats avec la commission des finances au plus tard à fin mars 2009, afin de déterminer si ces mesures sont envisageables et dans quel délai.
5. De faire en sorte que l'opération puisse être renouvelée tous les 5 ans pour le cas où ces mesures seraient réalisées.

Fabienne Monbaron

Joaquim Barbosa

Katia Chatelanat

Olivier Broillet

**Accepté par 16 oui, 3 non et 1 abstention**

## EXPOSE DES MOTIFS

Qui d'entre nous n'a pas entendu un proche, un voisin, un ami, une connaissance ou tout simplement un habitant parler de son inscription ou de sa réinscription sur les fameuses listes d'attente pour un appartement communal ? Nous ne pensons pas nous tromper beaucoup en répondant : personne.

En effet, la liste des demandeurs est longue et, tout comme la situation immobilière, très statique.

Si cet état de fait est le signe que les locataires se trouvent bien à Plan-les-Ouates et ne désirent pas quitter la commune, force est de constater que certains d'entre eux seraient tentés de troquer leur appartement devenu trop grand contre un plus petit, ou réciproquement.

Outre la réalité que déménager n'est pas une mince affaire, le fait de se retrouver dans un logement plus petit pour un loyer identique, voire parfois plus élevé, ne tente personne, ce qui est bien normal mais peu logique au vu de la situation du marché.

Par le biais de ce postulat, nous souhaitons qu'un inventaire des logements communaux soit établi, afin d'avoir une idée précise tant sur les loyers actuellement pratiqués, que sur le taux d'occupation des logements\*, ainsi que sur les souhaits des locataires actuels.

Nous pensons que cet aspect peut et doit être traité par les régies, tout comme elles le font déjà pour les questionnaires relatifs au bien-être dans les immeubles communaux.

Sur la base des résultats obtenus, nous souhaitons que soient estimées les possibilités de rocades, leur nombre, ainsi que les éventuelles conséquences financières ou techniques.

Afin que ces mesures rencontrent l'adhésion des locataires concernés, il est important que tant les locataires que la commune y trouvent leur compte.

Les locataires :

- en bénéficiant d'un logement plus petit avec un loyer réduit par rapport à leur loyer actuel
- en bénéficiant d'un logement plus grand dont le loyer ne mette pas en péril l'équilibre du ménage

La commune :

- en augmentant le loyer du plus grand logement de façon identique à la baisse consentie sur le plus petit appartement.

Pour ces raisons, nous vous recommandons le vote de ce postulat.

\* occupation normale = 1 pièce de plus que le nombre d'habitants



**MOTION M 06-2007**

**Pour que Plan-les-Ouates obtienne le label de  
l'UNICEF « Commune amie des enfants »**

**Le Conseil municipal de Plan-les-Ouates considérant :**

- L'accroissement de la population de la commune et notamment de ses habitants les plus jeunes, d'où la nécessité d'adapter ses infrastructures ;
- La volonté de favoriser la qualité de vie et l'intégration intergénérationnelle ;
- Le renforcement de l'image positive et de l'attractivité de la commune.

**Invite le Conseil administratif :**

- A établir l'état des lieux de l'environnement offert aux enfants et aux jeunes dans la commune à l'aide du questionnaire établi par l'UNICEF dans le cadre du label « Commune amie des enfants », afin de se situer par rapport aux indicateurs et d'avoir ainsi une vision plus précise des points forts et des potentiels d'amélioration. Le dépouillement de l'auto-évaluation sera effectué par l'UNICEF et les résultats présentés par cette institution.

Mmes : Hutin-Berthod et Willimann  
MM : Chal, Rochetin, Maillard et Magnin

(Exposé des motifs au verso)

***Motion acceptée par 18 oui et 2 abstentions***

## Exposé des motifs

### De quoi s'agit-il ?

L'initiative de l'UNICEF « Commune amie des enfants » vise à soutenir l'application de la **Convention internationale relative aux droits de l'enfant** sur le plan communal.

Cette convention de l'ONU (ratifiée par la Confédération helvétique en 1997) définit, entre autre, les obligations qui incombent aux Etats afin d'offrir aux enfants un départ dans la vie aussi bon que possible. En Suisse, se sont avant tous les cantons et les communes qui sont chargés d'appliquer cette convention. L'accès à l'école, la qualité de l'enseignement, la participation, les soins de santé, la protection contre la violence et les abus, etc. peuvent être réglés par des lois de rang fédéral et cantonal : mais c'est toutefois aux autorités communales qu'il appartient, dans la plupart des domaines, de réaliser concrètement ces objectifs et de mettre en œuvre ces mesures dans un rapport de proximité.

L'UNICEF propose aux communes suisses intéressées de dresser dans un premier temps un **bilan** de la situation relatif à l'environnement offert localement aux enfants et aux jeunes.

Les domaines examinés par l'UNICEF dans le cadre de cet état des lieux sont les suivants :

- ◆ administration
- ◆ formation
- ◆ structures d'accueil extra-familiales et parascolaires
- ◆ protection de l'enfance et de la jeunesse
- ◆ santé
- ◆ loisirs
- ◆ habitat, environnement de l'habitat et circulation routière.

Après l'analyse des résultats par une commission d'experts et l'élaboration de propositions d'amélioration (réalisation possible d'un « atelier de l'avenir » sur place avec des enfants et des jeunes), un **plan d'action** pour les quatre années suivantes est formulé : les communes peuvent alors déposer leur candidature en vue d'obtenir le **label « Commune amie des enfants »**. L'UNICEF organisera également à l'avenir une conférence annuelle au profit de toutes les communes concernées par le projet, pour partager les expériences vécues et profiter de conseil d'experts.

### Position du PDC

Du point de vue du PDC, qui soutient activement divers projets visant à favoriser la cohabitation intergénérationnelle et la qualité de vie à Plan-les-Ouates, cette démarche semble particulièrement intéressante. Elle permettrait en effet non seulement de faire le bilan de ce qui est proposé aux enfants et aux jeunes de la commune, mais aussi de **comparer cette offre sur un plan intercommunal**, et de s'inspirer de propositions concrètes d'amélioration. Des expériences similaires ont déjà été réalisées avec succès dans d'autres villes (cf. [www.childfriendlycities.org](http://www.childfriendlycities.org) et [www.communeamiedesenfants.ch](http://www.communeamiedesenfants.ch)).

De telles mesures paraîtraient particulièrement utiles pour **accompagner la croissance démographique importante** que connaît notre commune.

De plus, la démarche proposée par l'UNICEF s'inscrit clairement dans une lignée de **démarche participative** permettant d'enrichir et de compléter les débats.

En outre, il va sans dire que, si la commune de Plan-les-Ouates obtenait le label « Commune amie des enfants », celui-ci aurait un **impact très positif sur l'image et l'attractivité** de cette dernière, auprès des particuliers comme des entreprises, de plus en plus attentives à l'environnement et à la qualité de vie offert à leurs collaborateurs.

L'impact financier pour la commune est estimé à 17'500.- CHF

**M 18-2008**

**MOTION DU GROUPE PARTI DEMOCRATE CHRETIEN**

**EN FAVEUR D'UN SPECTACLE PYROTECHNIQUE LORS DE LA MANIFESTATION DU  
1<sup>ER</sup> AOUT**

Constatant :

- La fréquentation importante de cette manifestation
- Le caractère festif du 1<sup>er</sup> août
- L'absence d'un feu d'artifice communal

Soucieux

- De la sécurité des personnes lors des feux d'artifice
- Du respect de l'environnement
- D'améliorer la qualité des événements festifs et rassembleurs sur la Commune

Le Conseil municipal  
invite le Conseil administratif

à étudier la mise sur pied d'un spectacle pyrotechnique lors de la fête nationale du 1<sup>er</sup> août.

*Motion refusée par 14 non, 5 oui et 1 abstention*

## EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Président, chères Conseillères, chers Conseillers,

Nous avons tous quelque part en nous un peu de cette fibre patriotique qui nous donne du plaisir à nous rendre à la manifestation du 1<sup>er</sup> août. Qui d'entre nous n'a jamais regretté de ne pas voir tirer un feu sur notre Butte ? Qui n'a jamais craint de voir partir des fusées tirées « sauvagement » de la place de tir ?

Pour ces diverses raisons, nous vous proposons ce soir de réfléchir sur la pertinence d'un tir de feux d'artifice sous la responsabilité de notre commune.

Ceci permettrait aux familles de faire certaines économies en n'achetant pas ou moins de fusées ou autres feux d'artifice. Nous espérons ainsi que cette démarche permette de limiter le nombre de tirs « sauvages » parfois dangereux.

Nous vous invitons donc à soutenir notre motion.

Pour le groupe Parti Démocrate Chrétien :

Nicole Berthod-Hutin  
Robert Chal  
Jean-Claude Maillard  
Xavier Magnin  
Philippe Rochetin  
Isabelle Willimann



**M 19-2008 P**

**MOTION DU GROUPE PARTI DEMOCRATE CHRETIEN**

***POUR UNE VOLONTE POLITIQUE DE PROMOTION DE L'ENERGIE SOLAIRE***

Constatant :

- La hausse programmée des tarifs de l'électricité
- Le prix de plus en plus intéressant des installations solaires
- L'avenir durable que représente cette énergie renouvelable
- L'historique de la commune concernant l'utilisation de cette énergie
- La motion « Cité de l'énergie »
- La démarche écologique
- L'état favorable des finances communales
- Les discussions et les besoins énergétiques

Le Conseil municipal  
invite le Conseil administratif à

- Réaliser une étude de faisabilité afin d'équiper tous les bâtiments publics susceptibles de recevoir ce dispositif.
- Prévoir systématiquement cet équipement pour les nouveaux ou futurs bâtiments.
- De calculer le nombre de panneaux solaires, en m<sup>2</sup>, nécessaire pour couvrir la totalité des besoins électriques de la commune de Plan-les-Ouates.

## Exposé des motifs

Plan-les-Ouates a toujours été sensible au souci environnemental, entre autre par la défense de la chouette chevêche, par le développement solaire du Pré-du-Camp, par sa dotation d'une charte de durabilité ou l'acceptation d'une motion concernant ce thème.

Nous pouvons étudier la possibilité d'équiper nos bâtiments publics de panneaux solaires afin de concrétiser cette volonté de développement durable, d'énergie renouvelable et avancer vers une véritable cité solaire.

C'est pourquoi nous vous proposons cette motion qui puisse nous permettre de se rendre compte des besoins réels ainsi que des coûts engendrés.

La volonté serait de pouvoir réduire de moitié notre facture électrique communale et de compenser la(les) future(s) augmentation(s) du prix de l'électricité.

Nous pourrions être précurseurs dans cette démarche et demander pour cela des aides extérieures aussi bien financières que techniques (subsidés ou autres).

Nous avons déjà investi plusieurs millions dans nos collecteurs avec ce souci écologique. Nous pourrions consacrer quelques-uns de nos deniers afin de réaliser cette étude.

Pour le groupe Parti Démocrate Chrétien :

Nicole Berthod-Hutin  
Robert Chal  
Jean-Claude Maillard  
Xavier Magnin  
Philippe Rochetin  
Isabelle Willimann

**Locataires de l'immeuble Route du Vélodrome 66-68-70-72**

**Pétition**

Monsieur  
Xavier MAGNIN  
Président du Conseil Municipal  
Mairie de Plan-les-Ouates  
Route des Chevaliers-de-Malte 3  
1228 Plan-les-Ouates

1228 Plan-les-Ouates, le 26 août 2008

Monsieur le Président du Conseil Municipal,

Les locataires de l'immeuble susmentionné vous prient de porter à la connaissance du Conseil le contenu de la présente pétition.

Ils tiennent à attirer votre attention sur la situation très préoccupante, voire intolérable qui règne aux alentours de cet immeuble.

En effet, depuis plusieurs mois, une tente a été installée puis, plus récemment, des jeux fitness, le tout à une distance très proche des habitations et plus particulièrement du côté des chambres à coucher.

Dans le but d'éviter des perles de matériel et que la partie arrosée se prolonge très tard dans la nuit, régulièrement entre 22h.30 et 23h., le Service d'immeuble a pris l'initiative d'assurer les bancs et la table placés sous la tente au moyen d'une chaîne avec cadenas.

Malgré cette précaution, il ne se passe pas de nuit sans que des individus viennent utiliser cet espace très tard, même après 2 heures du matin.

Des altercations s'ensuivent. Ces personnes ne respectent rien et ce n'est pas une patrouille de police qui permettra de résoudre le problème car, après son passage, les intéressés reviennent.

*Considérant ce qui précède, les locataires de l'immeuble concerné et ceux du voisinage souhaitent que des mesures soient prises afin que cette tente ainsi que les appareils de sport soient déplacés, voire supprimés, car ils ne correspondent pas à une demande des habitants qui, eux, ont besoin de repos afin d'être en mesure de reprendre le travail le matin dans de bonnes conditions en ces temps si difficiles.*

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien prêter au présent courrier et dans l'attente de votre réponse, nous vous présentons, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

Pour les locataires, le répondant:  
SALLES Bruno, Rte du Vélodrome 72

**Annexe:**

Liste des locataires (signatures)

**Copie à:** Monsieur Laurent SEYDOUX, Maire, Commune de Plan-les-Ouates  
Direction **Wincasa**, case postale 767, 1211 Genève 4

**Wincasa**  
Services immobiliers  
Agence Genève

wincasa   
28, Bd du Pont d'Arve  
Case postale 707  
1211 Genève 4  
Téléphone 022 322 00 44  
Fax 022 322 00 40  
www.wincasa.ch

Monsieur Xavier Magnin  
Président du conseil Municipal  
Mairie de Plan-les-Ouates  
Rte du Chevaliers-de-Malte 3  
1228 Plan-les-Ouates

Bonaria Beatrice Racine, 022 322 15 90  
bonaria.racine@wincasa.ch  
Genève 4, le 4 septembre 2008  
Réf -No 0966/br

**Immeubles résidence Champ Joly – 1228 Plan-les-Ouates**  
**Plainte de nos locataires des immeubles 66 à 72 Rte du Vélodrome à Plan-les-Ouates**

---

Monsieur le Président


Nous accusons réception de la plainte que vous avez reçue de nos locataires des immeubles susmentionnés.

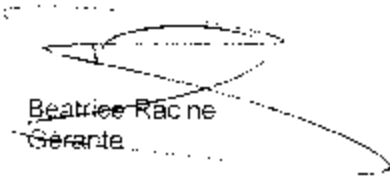
Nous portons à votre connaissance que nous nous lions à nos locataires. En effet, les locataires sont tous les soirs dérangés par ces individus qui ne respectent pas les horaires admis, en faisant du « tapage nocturne ».

Dès lors, nous vous remercions de bien vouloir, dès réception, procéder à l'évacuation totale de la tente, jeux de fitness etc, ceci afin d'éviter que les locataires demandent des indemnités de nuisance.

D'ores et déjà, nous vous remercions de votre compréhension ainsi que de votre collaboration.

Entre-temps, nous vous présentons Monsieur le Président, nos meilleures salutations.

  
Constantin Caso  
Directeur agence Genève

  
Beatrice Racine  
Gérante

## INTERVENTIONS DU PUBLIC À L'ISSUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2008

---

Après avoir officiellement levé la séance, M. Magnin, Président du Conseil municipal, se tourne vers le public en donnant la parole à qui souhaite la prendre.

### QUESTIONS DU PUBLIC

Plusieurs habitants de l'immeuble sis route du Vélodrome 66, 68, 70 et 72, et du chemin de Champ-Joly, dont MM. Christe, Salles, Blanc et Barbey, prennent la parole pour faire notamment part des nuisances insupportables qu'ils subissent régulièrement en soirée et tard dans la nuit, dues à des rassemblements qui ont lieu près des jeux de fitness installés sous tente à proximité de leur immeuble.

A ces remarques s'ajoutent également d'autres doléances (également transmises par écrit) concernant le peu d'informations fournies par la commune au sujet des activités proposées aux jeunes, certains accès routiers dangereux à Plan-les-Ouates, les futurs immeubles prévus au chemin de Champ-Joly...

Le Président remercie les différents intervenants en assurant que les problématiques qu'ils ont évoquées font aussi partie des préoccupations du Conseil municipal actuellement traitées dans les commissions concernées.

M. Seydoux regrette que certaines remarques n'aient pas été exprimées lors de la séance publique organisée en juin dernier concernant les différents projets liés au quartier, où l'ensemble des services communaux étaient présents pour répondre aux interrogations de la population.

Les habitants du Vélodrome seront toutefois reçus par les commissions auxquelles a été renvoyée leur pétition.

Mme Arnold invite les personnes du public à la verrée prévue à l'issue de cette séance, ce qui lui permettra de leur parler des structures et activités offertes sur Plan-les-Ouates, notamment destinées aux jeunes comme le rappellent régulièrement les différentes publications que la commune réalise à l'intention de la population.

Pour sa part, M. Durand apporte quelques compléments d'informations sur les différentes mesures et aménagements routiers qui seront prochainement mis en œuvre.

M. Roberto Righetti, domicilié Chemin des Voirets 12B, demande si les communes représentées au sein du comité de pilotage de Genève-Sud pourraient solliciter l'Etat afin que celui-ci recherche des solutions avec les autorités françaises de manière à limiter l'entrée de véhicules dans le canton, notamment dans la perspective de l'ouverture prochaine de l'autoroute qui reliera Annecy à Genève.

M. Durand assure qu'il s'agit d'une problématique prise en compte au niveau des réflexions liées à Genève-Sud, mais que les difficultés résident dans la manière d'envisager et de financer, en collaboration avec la France, de nouvelles infrastructures susceptibles d'inciter les automobilistes à se tourner vers les transports publics.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt les débats à 23h10, en citant Paul Valéry qui prétendait que *"la politique est l'art d'empêcher les gens de se mêler de ce qui les regarde"* !